

**CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ****PRE-DEMANDE EN LIGNE OBLIGATOIRE**Directement sur le site ►► <http://ants.gouv.fr/>

Si impossibilité de faire la pré-demande en ligne ►►

Prendre contact avec **France Services** Coulounieix-Chamiers au **05 53 45 60 30****Tout dossier incomplet ou sans pré-demande fera l'objet d'un nouveau rendez-vous**

1ère DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE/VOL
<ul style="list-style-type: none"> ● Acte de naissance – 3 mois si non dématérialisé ● Autre titre sécurisé (<i>passport</i>) ● 1 photo d'identité récente (-6mois) répondant aux normes biométriques ● 1 justificatif de domicile (-1 an) <u>au nom du demandeur en ORIGINAL</u> 	<ul style="list-style-type: none"> ● Ancienne carte ● 1 photo d'identité récente (-6 mois) répondant aux normes pour les titres biométriques ● 1 justificatif de domicile (-1 an) <u>au nom du demandeur en ORIGINAL</u> ● Si la carte est périmée depuis + de 5 ans, fournir un acte de naissance de – de 3 mois si non dématérialisé 	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 photo d'identité récente (-6 mois) répondant aux normes pour les titres biométriques ● 1 justificatif de domicile (-1 an) <u>au nom du demandeur en ORIGINAL</u> ● 1 timbre fiscal de 25 € ● Autre titre sécurisé (<i>passport</i>), à défaut fournir un acte de naissance – de 3 mois, si non dématérialisé ● déclaration de perte ou déclaration de vol

Pour toute demande concernant un enfant mineur, SA PRÉSENCE EST OBLIGATOIRE

il est impératif de joindre aux documents demandés ci-dessus :

- La pièce d'identité du représentant légal **ORIGINAL**
- Un justificatif de domicile au nom du représentant légal **ORIGINAL**
- Jugement intégral s'il y a lieu **ORIGINAL**
- En cas de résidence alternée, ces mêmes documents seront à fournir pour chacun des parents
- Pour ajouter un nom d'usage à l'enfant ou en cas de séparation, il est impératif de fournir l'autorisation écrite du parent absent ainsi que sa pièce d'identité **ORIGINAL**
- En cas de séparation ou de divorce fournir jugement, attestation du parent absent+ carte d'identité **ORIGINAL**
- Pour ajouter le nom d'époux ou d'épouse, il est impératif de fournir l'acte de mariage ou l'acte de naissance de moins de 3 mois. **ORIGINAL**
 - **Les justificatifs de domicile** : facture type électricité, eau, avis d'imposition de moins d'un an.
ORIGINAL AU NOM DU DEMANDEUR
 - **Si vous êtes hébergés**, il vous faudra produire impérativement les documents suivants : une lettre signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez depuis plus de 3 mois à cette adresse, un justificatif de domicile à son nom **ORIGINAL** ainsi que sa pièce d'identité **ORIGINAL**
 - **En cas de DIVORCE** et pour les femmes autorisées à garder en nom d'usage le nom de leur époux : fournir la copie du jugement dans son intégralité **ORIGINAL**
 - **Décès du conjoint** : pour faire apparaître veuf ou veuve : fournir acte de décès

En cas d'empêchement, nous vous prions de bien vouloir nous contacter afin d'ANNULER votre RDV au **05.53.35.57.57**